

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Cerisé-ZA du Londeau

Rue de l'Expansion

61000 Alençon

**COMMUNICATION DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.821-10 DU CODE DE COMMERCE**

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024



**Passionnement
engagé.**

Tel: +33 (0)1 58 36 04 30

www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris
FRANCE

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Communication du commissaire aux comptes en application de l'article L.821-10 du code de commerce.

Aux Actionnaires,

En application de la loi, nous vous signalons que :

- La société n'a pas respecté la politique de rémunération du Président du Directoire pour l'exercice 2024, telle qu'approuvée par la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024. Cette résolution renvoyait au rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise 2023, lequel prévoyait l'absence d'augmentation de la rémunération forfaitaire annuelle du Président du Directoire sur 2024. Or comme indiqué au paragraphe 4.7.1 du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise 2024, le montant brut versé au Président du Directoire au titre de l'exercice 2024 s'élève à 205 740 €, contre 111 600 € pour 2023.
- Le rapport financier semestriel prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier n'a pas été publié et déposé auprès de l'AMF dans le délai de trois mois suivant la fin du 1er semestre de l'exercice.

Paris, le 11 février 2026

DocuSigned by:

Arnaud TONNET

7447E839CC4644D...

BDO Paris

Représenté par Arnaud TONNET

Commissaire aux comptes

BDO PARIS

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France

Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris

RCS Paris B 480 307 131 00056 - Code APE 6920Z

SAS au capital de 3 000 000 euros - TVA intracommunautaire FR82480307131